



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-41) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
"FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES" POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN
SITUATION DE HANDICAP DANS LES CRECHES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6952H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à candidature « *Fonds Publics et Territoires* » lancé par la Caisse d'Allocations Familiales visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu l'avis favorable rendu le 18 septembre 2019 par la Commission d'Actions Sociales de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Considérant la volonté de la ville de Vincennes d'accueillir les enfants en situation de handicap dans ses établissements d'accueil des jeunes enfants ;

Considérant la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales en vue de financer l'accueil dans les crèches des enfants en situation de handicap ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 11 décembre 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention d'objectifs et de financement n° 201900308 relative au dispositif « *Fonds Publics et Territoires* » visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches, applicable du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé